



VI. ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE / PÉNIBILITÉ

GESTION D'UN DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Cette formation vous permettra d'assurer un suivi efficace des dossiers AT/MP dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction menée par la caisse primaire.

OBJECTIFS :

- 1** Comprendre et maîtriser les mécanismes de la réparation AT/MP,
- 2** Acquérir des outils permettant d'intervenir de manière pertinente dans ce mécanisme,
- 3** Approcher les contentieux relatifs à la réparation des AT/MP.

PUBLIC :

Responsables et collaborateurs des services RH, administration du personnel, juristes, et responsables hygiène-sécurité.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :**Définitions :**

- Les accidents du travail et de trajet,
- Les maladies relevant des tableaux de maladies professionnelles,
- Les maladies relevant du système complémentaire et les maladies hors tableaux.

Les formalités déclaratives :

- Déclaration d'un accident du travail,
- Déclaration d'une maladie professionnelle,
- La rédaction des réserves de l'employeur.

L'instruction :

- Les délais d'instruction,
- Les obligations d'information de la Caisse,
- La décision de la Caisse.

Approche du contentieux :

- Les motifs de recours,
- Les juridictions compétentes et les modalités de saisine.



DURÉE
1 jour
(7 heures)



PRÉREQUIS
Connaissances des premières formalités à accomplir dans la gestion d'un dossier AT/MP



TARIF
Consulter notre calendrier

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR